

Informations de base	
2021/2608(RPS)	Procédure terminée
RPS - Actes d'exécution	
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, d'acibenzolar-S-méthyle, de <i>Bacillus subtilis</i> , souche IAB/BS03, d'émamectine, de flonicamide, de flutolanil, de fosetyl, d'imazamox et d'oxathiapiproline présents dans ou sur certains produits	
<b>Subject</b>	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux			
	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	<b>Commission au fond</b> <div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ENVI</div> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	RIVASI Michèle (Greens /EFA)	07/04/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive  SCHNEIDER Christine (EPP)  HUITEMA Jan (Renew)	